



Quelle fraternité pour aujourd'hui ?

Septembre 2022

Une valeur largement partagée

La fraternité a plusieurs significations : elle était, historiquement, un précepte des religions ; elle est devenue une valeur, un principe de la République et un ensemble de comportements. Le Littré, grand dictionnaire paru en 1865, après l'introduction de la fraternité dans la Constitution française de 1848, la définit, dans son acception la plus forte, comme « *l'amour universel qui unit tous les membres de la famille humaine* ». C'est le sens que lui avaient donné et lui donnent encore toutes les religions, qu'elles parlent d'amour du prochain ou de compassion. De nombreux philosophes ou écrivains lui prêtent la même signification.

En suivant le principe constitutionnel de fraternité de 1848, décrit alors comme un **principe d'assistance et d'entraide**, la troisième République engage une vaste politique sociale, par exemple la gratuité des soins pour les personnes sans ressources, la protection des enfants abandonnés ou l'assistance aux personnes âgées et aux infirmes dans le besoin.

Cependant, sous l'influence du solidarisme de Léon Bourgeois, des débats sur la laïcité, puis de la montée en puissance progressive des assurances sociales, on va progressivement préférer parler, pour qualifier toutes les actions sociales, de solidarité, terme plus concret, plus neutre et dégagé de toute connotation religieuse, spirituelle ou philosophique.

Néanmoins, la fraternité, réintroduite dans la constitution depuis 1946, reste une des trois valeurs fondamentales de la devise républicaine et le Conseil constitutionnel a affirmé pour la première fois, en 2018, sa **force juridique** en jugeant qu'elle est un principe à valeur constitutionnelle.



Sur un plan politique, au vu de toutes les actions à caractère humaniste entreprises par les gouvernements, la fraternité consiste bien aujourd'hui en **l'enrichissement du lien social d'humain à humain, avec un sentiment profond de ce lien**, en plus et au-delà de la solidarité ou de la simple assistance ; pour exemple : la justice restaurative, l'éducation morale et civique, le service national universel, toutes les luttes contre les discriminations, les exclusions ou la maltraitance. La fraternité reste une valeur largement défendue par presque toute la classe politique. « *Il n'y a pas plus puissant que la force tranquille de la fraternité* », a déclaré le Président de la République le 2 avril 2022.

Les religions continuent à promouvoir le précepte de fraternité : ainsi, le Pape François et le Grand imam d'Al-Azhar, Ahmed Al-Tayyeb, plus haute autorité de l'islam sunnite, ont mis la fraternité au cœur du dialogue interreligieux en signant, le 4 février 2019, le « *Document sur la fraternité humaine* ».

pour la paix dans le monde et la coexistence commune ». Ce texte appelle aussi les pouvoirs publics à s'investir davantage dans la promotion de la fraternité pour le progrès des sociétés. Le Grand rabbin de France, Haïm Korsia, dans son plaidoyer pour la République¹, propose un véritable manifeste en faveur de la fraternité et contre l'indifférence, afin de retisser la société, menacée par la peur et la haine.

Proclamé par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 4 février est devenu la Journée internationale de la fraternité humaine, dans le but de promouvoir le **dialogue interreligieux et interculturel**.

Favoriser le lien social



L'engagement de citoyens dans les associations caritatives, laïques ou non, ou dans les ONG, relève plus souvent de la fraternité que de la solidarité. Si la solidarité *est un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté*², il n'y a pas d'obligation juridique à la fraternité, à part peut-être le devoir d'assistance à personne en danger ; il s'agit plutôt d'un devoir moral, au sens de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 selon laquelle « *tous les êtres humains... doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ». En effet, le maintien et l'enrichissement du lien social sont indispensables au vivre-ensemble. Il faut donc que, sous la responsabilité de l'État jusqu'à

celle de la collectivité locale, les citoyens se sentent dans les meilleures conditions pour **s'ouvrir aux autres dans des relations et des actions de proximité**.

Il faut saluer et mettre en valeur toutes **les actions menées par les mairies** pour promouvoir la fraternité : certaines de leurs actions sociales vont au-delà de la solidarité et elles s'attachent à entretenir ou développer la convivialité entre leurs administrés (fêtes, solidarités citoyennes...). La formidable aide à l'Ukraine qu'elles ont organisée dès février 2022 a montré concrètement leur capacité d'action pour **soutenir la générosité et l'engagement des citoyens**.

C'est dans cet esprit que les associations de maires, les fédérations associatives de l'éducation, de la culture, de la protection civile et du vivre-ensemble... des entreprises et des collectifs citoyens (dont le Pacte civique) appellent tous nos concitoyens, toutes les forces vives de la société, à participer le 15 octobre 2022 à une **Journée nationale citoyenneté et fraternité**³ (JNCF), pour promouvoir et rendre visibles les liens sociaux et les repères collectifs qui se construisent dans les communes. Cet engagement se concrétisera par la signature par un très grand nombre de communes d'une **charte municipale** de la citoyenneté et de la fraternité comportant des objectifs précis. Le même jour sera publié le nouveau **Baromètre de la fraternité** élaboré par le Labo de la fraternité avec l'IFOP, dont nous vous reparlerons.

Pour une sobriété fraternelle

La France, comme les autres pays européens, pourrait faire face dans les prochains mois, à une **grave crise économique et sociale**, liée à la guerre en Ukraine, à la difficulté de s'approvisionner en énergie pour se chauffer et faire fonctionner les entreprises, d'autant qu'il est impératif de maintenir les sanctions contre l'agresseur russe pour arrêter au plus vite la guerre.

La sobriété, valeur cardinale du Pacte civique aux côtés de la créativité, la justice et **la fraternité**, longtemps ignorée dans le débat public, se trouve maintenant propulsée au rang de slogan phare voire de recette miracle, surtout en matière de consommation d'énergie.

¹ *Réinventer les aurores*, Fayard, 2020.

² Selon Wikipédia.

³ Toutes les informations [sur le site du Pacte civique](#).

Il faut saluer cette évolution qui converge avec **la lutte essentielle contre le réchauffement climatique**, mais aussi rappeler quelques exigences.

✚ Réussir à limiter le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité va exiger de nos sociétés **des efforts considérables**, qui ne seront acceptables, donc possibles, que s'ils sont proportionnés, ce qui suppose d'une part une **contribution très importante des mieux nantis**, d'autant plus nécessaire qu'ils ont un impact essentiel sur les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation de la biodiversité ; d'autre part un **accompagnement social** et une solidarité sans faille à l'égard des exclus de notre société, des pauvres, des personnes fragiles ou isolées.

✚ Pour déboucher sur des résultats tangibles la sobriété doit **s'exercer à trois niveaux** : celui du comportement individuel⁴, celui des organisations (entreprises, administrations, associations) et celui des politiques publiques. Chaque niveau est appelé à **une véritable bifurcation** : un mode de vie plus simple et plus authentique pour les particuliers, une autre manière de produire pour les entreprises et les administrations, un mode de gouvernement plus horizontal et démocratique pour les pouvoirs publics.



La fraternité n'est donc pas à ranger au rayon des mythes ou des survivances. Bien au contraire, elle est, aujourd'hui, fondamentale pour favoriser le lien social et donner tout son sens à la sobriété.

A lire : Benoît Silvain Duforest, *La fraternité, de la religion à la République*, Editions L'Harmattan, 2021.



⁴ Un sondage réalisé en 2021 par Viavoice pour le Pacte civique en partenariat avec la fondation du Crédit coopératif a montré que dans leur grande majorité les citoyens y sont prêts, y compris ceux qui connaissent des fins de mois difficiles.